

LA MAISON DE L'IMAGE
DE BASSE-NORMANDIE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

LA MAISON DE L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE

Siège social : Conseil Régional de Basse-Normandie

Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde

BP 523 – 14 035 CAEN cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, Avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association La Maison de l'Image de Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

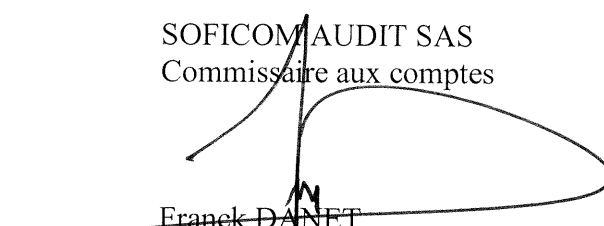
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caen, le 7 avril 2014

SOFICOM AUDIT SAS
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 102	5 339	763	1 362
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et aco				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 954	6 954		
Installations techniques, matériel et outillage	44 054	44 054		
Autres immobilisations corporelles	85 272	81 342	3 930	3 626
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières	497		497	489
ACTIF IMMOBILISE	142 894	137 689	5 205	5 478
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	872		872	8 891
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 039		2 039	61
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 122		9 122	8 981
Autres créances	17 023		17 023	631
Divers				
Valeurs mobilières de placement	316 123		316 123	315 520
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 102		8 102	8 597
Charges constatées d'avance	3 761		3 761	4 133
ACTIF CIRCULANT	357 043		357 043	346 813
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	499 936	137 689	362 247	352 292

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	114 211	180 303
Report à nouveau	12 739	12 739
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 086	-66 092
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	118 865	126 950
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	97 568	91 762
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	97 568	91 762
Fonds dédiés sur subventions	34 991	31 117
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	34 991	31 117
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 251	13 620
Dettes fiscales et sociales	92 215	88 009
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 358	833
DETTES	110 824	102 463
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	362 247	352 292

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	59 455	8,14	42 570	6,39	16 886	39,67
Production stockée	-8 018	-1,10	322	0,05	-8 340	NS
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	671 305	91,86	623 475	93,61	47 830	7,67
Reprises et Transferts de charge	27 462	3,76	8 043	1,21	19 419	241,45
Cotisations						
Autres produits			11		-11	-100,00
Produits d'exploitation	750 204	102,66	674 420	101,26	75 784	11,24
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	107 928	14,77	130 957	19,66	-23 028	-17,58
Impôts et taxes	38 050	5,21	35 445	5,32	2 606	7,35
Salaires et Traitements	394 802	54,03	376 447	56,52	18 355	4,88
Charges sociales	206 305	28,23	179 590	26,96	26 715	14,88
Amortissements et provisions	8 908	1,22	18 096	2,72	-9 188	-50,77
Autres charges			801	0,12	-801	-100,00
Charges d'exploitation	755 993	103,45	741 335	111,30	14 658	1,98
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 789	-0,79	-66 915	-10,05	61 126	-91,35
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 603	0,22	2 494	0,37	-892	-35,74
Charges financières	8				8	
Résultat financier	1 595	0,22	2 494	0,37	-900	-36,07
RESULTAT COURANT	-4 195	-0,57	-64 421	-9,67	60 226	-93,49
Produits exceptionnels	7		647	0,10	-640	-98,99
Charges exceptionnelles	23		46	0,01	-23	-49,36
Résultat exceptionnel	-17		601	0,09	-618	-102,77
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	11 206	1,53	13 376	2,01	-2 170	-16,22
Engagements à réaliser	15 081	2,06	15 648	2,35	-568	-3,63
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-8 086	-1,11	-66 092	-9,92	58 006	-87,77
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Règles et méthodes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 362 247 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 086 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/02/2014 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les frais accessoires, et autres droits et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

L'application des règlements 2002-10 et 2004-06, n'a conduit à opérer aucune décomposition d'immobilisations.

- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La base amortissable d'une immobilisation correspond à sa valeur d'inscription à l'actif diminuée de sa valeur résiduelle probable en fin d'utilisation. Faute de valeur mesurable en fin d'utilisation, aucune valeur résiduelle n'a été déterminée.

Conformément à l'avis 2005-D du Comité d'urgence du CNC, les durées d'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine retenues sont les durées d'usage.

Règles et méthodes

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 102			6 102
Immobilisations incorporelles	6 102			6 102
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	6 954			6 954
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 054			44 054
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	24 580			24 580
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	57 886	2 806		60 692
Immobilisations corporelles	133 474	2 806		136 280
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés		15		15
- Prêts et autres immobilisations financières	489	7		497
Immobilisations financières	489	22		512
ACTIF IMMOBILISE	140 065	2 828		142 894

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 806	22	2 828
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 806	22	2 828
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 739	599		5 339
Immobilisations incorporelles	4 739	599		5 339
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 954			6 954
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 054			44 054
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	24 580			24 580
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 260	2 502		56 762
Immobilisations corporelles	129 848	2 502		132 350
ACTIF IMMOBILISE	134 587	3 102		137 689

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 30 403 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	497		497
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	9 122	9 122	
Autres	17 023	17 023	
Charges constatées d'avance	3 761	3 761	
Total	30 403	29 906	497
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	9 023
Total	9 023

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	180 303		66 092	114 211
Report à Nouveau	12 739			12 739
Résultat de l'exercice	-66 092	58 006		-8 086
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	126 950	58 006	66 092	118 865

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	91 762	5 806			97 568
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	91 762	5 806			97 568

La Maison de l'Image constate dans ses comptes, son engagement au titre de l'indemnité de fin de carrière.

Le montant de cet engagement s'élève au 31 décembre 2013 à 97 568€. Le calcul de la provision est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte des paramètres suivants :

- Turn-over faible ;
- Taux d'indexation des salaires : 2% ;
- Taux d'actualisation : 1,82% ;
- Age de départ volontaire en retraite : 62 ans ;
- Taux de charges sociales :
 - Cadres : 52% ;
 - Non-cadres : 40%.

Au 31/12/2012, le taux d'actualisation utilisé était de 1.72%. En utilisant ce taux, le montant de l'engagement aurait été évalué à 99 319€ au 31 décembre 2013, soit une baisse de l'engagement liée au taux d'actualisation de 1 751€.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 110 824 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 251	14 251		
Dettes fiscales et sociales	92 215	92 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	39 349	4 358		
Total	110 824	110 824		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	9 670
CONGES A PAYER	31 219
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	18 532
ETAT AUTRES CH. A PAYER	4 489
AFDAS A PAYER	1 009
Total	64 919

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	3 761		
Total	3 761		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	4 358		
Total	4 358		

Notes sur le bilan

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES					
Financier	Libellé	Solde 31/12/2012	Engagements à réaliser	Reprise sur Fonds dédiés	Solde 31/12/2013
Conseil Régional Basse-Normandie	Dispositif culture justice	1 459		1 459	0
Conseil Régional Basse-Normandie	Dispositif culture justice Ciné-Slam	142		142	0
Conseil Régional Basse-Normandie	Culture-Justice : relance Canal interne	2 057	0	2 057	0
Conseil Régional Basse-Normandie	Culture-Justice : Projet régional PJJ	4 500	0	1 232	3 268
Conseil Régional Basse-Normandie	Jumelage 2013/2014 Lycée agricole Sées/Alençon	0	687		687
Conseil Régional Basse-Normandie	Jumelage 2013/2014 Lycée agricole St Lô/ Thère	0	1 804		1 804
Conseil Régional Basse-Normandie	Jumelage 2013/2014 UCBN L2/L3 Arts du spectacle	0	1		1
Conseil Régional Basse-Normandie	Jumelage 2013/2014 ESPE St Lô		1 203		1 203
DRAC	Création Ressources numériques pour Education artistique et culturelle	3 377		0	3 377
DRAC	Dispositif "Passeurs d'images"	0	5 815	0	5 815
DRAC	Passeurs d'Images : Atelier régional Tourlaville	1 000	0	0	1 000
DRAC	Culture-Justice : relance Canal interne	1 800	0	582	1 218
DRAC / CNC	Collège au Cinéma Calvados	199	0	0	199
DRAC / CG 61	Jumelage avec le collège Prévert de Domfront (61)	1 451	0	783	668
DRAC / CG 61	Jumelage avec le collège Sévigné de Flers (61)	849	133	0	982
DRAC	Enseignement cinéma Lycées - Trouville	5 585	0	415	5 170
DRAC	Enseignement cinéma lycées - Alençon	1 467	0	673	794
DRAC	Enseignement cinéma lycées - Cherbourg	2 145	455	0	2 600
DRAC / Rectorat	Enseignement cinéma lycée Gambier - Lisieux	1 295		73	1 222
DRAC	Jumelage UCBN/CROUS L3 Arts du spectacle	1 227	0	1 227	0
DRAC	Jumelage IUFM/ESPE St-Lô	2 565	0	2 565	0
DRAC	Projet Portraits documentaire STEMO/ QM		452		452
DRAC/ SPIP	Projet X-Prim	0	4 500		4 500
CG14	Ateliers complémentaires CC14	0	31		31
	TOTAL	31 117	15 081	11 206	34 991

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et aucun avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2013.

Droits à D.I.F.

Les droits à D.I.F. acquis par les salariés de la Maison de l'Image Basse-Normandie s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 081 heures.

Contributions volontaires

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	59 095	59 095
Total	59 095	59 095
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	59 095	59 095
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	59 095	59 095

Le Conseil Régional de Basse-Normandie met à disposition, à titre gratuit, les locaux de l'Association de la Maison de l'Image de Basse-Normandie (Citis, Immeuble Odyssee, 4 avenue de Cambridge, 14024 Hérouville Saint-Clair). La valorisation de cette contribution volontaire (loyer et charges locatives) s'élève à 52 681€ pour l'exercice 2013.

Les impôt locaux relatifs aux locaux ci-dessus indiqués, sont pris en charge par le Conseil Régional de Basse-Normandie. La valorisation de cette contribution volontaire s'élève à 2 539€ pour l'exercice 2013.

Le Conseil Régional de Basse-Normandie prend également en charge les dépenses d'électricité et de maintenance. La valorisation de cette contribution volontaire s'élève à 3 875€ pour l'exercice 2013.

LA MAISON DE L'IMAGE DE BASSE-NORMANDIE

Siège social : Conseil Régional de Basse-Normandie

Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde

BP 523 – 14 035 CAEN cedex

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013

SAS SOFICOM AUDIT

Siège social : Péricentre III – 26, Avenue de Thiès, 14 000 CAEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Caen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association La Maison de l'Image de Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Caen, le 7 avril 2014

SOFICOM AUDIT SAS
Commissaire aux comptes



Franck DANET
Commissaire aux comptes